Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 14/02/2023

AIRE DISTRIBUTION LECLERC rappelle Terrine de campagne forestière

- Noms des modèles ou références concernés : **Terrine de campagne forestière supérieur à teneur en sel réduit de 25% vendu en rayon libre service (sous vide)**
- Marque : **Leclerc Aire sur la Lys**
- **GTIN 02022200 Lot Date d'emballage : 11.02.2023**
- Conditionnements : **Sous vide**
- Date début/fin de commercialisation : **du 04/02/2023 au 11/02/2023**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Zone géographique de vente : **Aire sur la Lys**
- Distributeurs : **Leclerc Aire sur la Lys**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Détection de Listeria monocytogenes**
- Risques encourus par le consommateur : **Listeria monocytogenes (agent responsable de la listériose)**
  Autre risque
- Description complémentaire du risque : **Non conformité microbiologique réglementaire**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le point de vente.**
- Préconisation sanitaire :
  Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **mardi 28 février 2023**

CONTACT

- Numéro de contact : **0321382173**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre